



Notre site: <https://ugict-rt.reference-syndicale.fr/>  
Nous écrire: [Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com](mailto:Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com)

## ■ Télétravail: Beaucoup de bruit, mais attention peut-être pas pour rien !...

L'**UGICT-CGT** et la **CGT** se sont déjà beaucoup exprimés sur le télétravail, que nous avons découvert, pour bon nombre d'entre nous, lors de la pandémie en 2020.

La dernière note à ce sujet, communiquée globalement par le groupe Volvo, a suscité de nombreuses réactions.

Le télétravail a été une évolution naturelle de notre manière de travailler. Il apporte un meilleur équilibre vie professionnelle et vie privée, il est apprécié par une majorité d'entre nous.

L'**UGICT-CGT** et la **CGT** ont depuis le début demandé à ce que le télétravail soit encadré par un accord. Un accord c'est l'assurance de négociations entre la Direction et les Organisations Syndicales, de mises à jour négociées et, en cas de dénonciations par l'une des parties, la garantie de l'ouverture de nouvelles négociations.

Aujourd'hui chez RENAULT Trucks, seul le guide écrit unilatéralement par la Direction en définit les règles. Et c'est bien là le problème !...

Si, suite à cette note du groupe VOLVO, la Direction de Renault Trucks décide de modifier, ou même de supprimer ce guide, Il lui faudra certes en informer le CSE; mais même en cas d'avis défavorable de celui-ci, elle pourrait dans l'absolu le modifier voire le supprimer.

Mais attention, la loi oblige, à défaut d'un accord collectif ou d'une charte portant sur le télétravail, l'employeur à motiver tout refus à une demande de télétravail. En effet, le télétravail peut être accordé à tout salarié (dont le poste est éligible à ce mode d'organisation) qui le demande. L'employeur n'est pas obligé d'accepter, mais en l'absence d'accord d'entreprise ou de charte sur le sujet, il doit motiver son refus. (Article L1222-9 )

L'**UGICT-CGT** et la **CGT** avaient insisté à l'époque pour qu'un accord soit validé. C'était d'autant plus facile pour la Direction que nous (organisations syndicales) étions quasiment tous d'accords sur les conditions. Le niveau du dialogue social étant ce qu'il est chez Renault Trucks... la charte fut imposée !!!...

Donc aujourd'hui, on peut bien s'offusquer, dire que l'on sera vigilant à toute attaque contre le télétravail..., c'est bien la Direction qui a la main sur ce sujet !...

La seule solution est d'insister pour obtenir un accord, comme cela a pu se faire dans d'autres entreprises et comme le demandent l'**UGICT-CGT** et la **CGT**.



Des communications très disparates et contradictoires ont été faites ces derniers jours, sur l'application du télétravail: De « on applique le guide à la lettre » jusqu'à « le TLT est supprimé ».

L'**UGICT-CGT** demande une communication claire de la Direction.

L'**UGICT-CGT** vous proposera rapidement différentes actions pour se mobiliser sur ce sujet.